

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le premier juillet, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Melpha, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, Mme Odile AZE, Mme Milcah BAUDEVEIX, Mme Magali BERTIN, M. Fabrice GOHIER, M. Erick HAMOND, M. Samuel HARDY, M. Philippe LANDAIS, Mme Catherine LE BARS, Mme Lynda LEGAST, M. Patrick LEMENUEL, M. Gilles TESTARD, Mme Marie-Madeleine TRAVERT, M. Louis VASTEL.

Cette séance s'est réunie à huis clos et les mesures barrières ont été respectées.

Excusée : Mme Célia DESAINT-DENIS

Non excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme Odile

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation : 23 juin 2020

Affichage : 07 juillet 2020

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 03 juin 2020.

2020-025 : ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

M. le Maire présente le devis de LEDENTU à Saint-Lô, pour l'achat d'une débroussailleuse (Husqvarna 543RS) au prix de 491,18 € T.T.C.

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 491,18 € T.T.C.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'équiper le secrétariat d'un destructeur de documents.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'achat de ce matériel, des devis seront présentés lors de la prochaine réunion.

2020-026 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Le FAJ est un dispositif géré par le conseil départemental qui vise à accompagner les jeunes en difficultés dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer pour l'année 2020 au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de :

- 0,23 € par 1 086 habitants = 249.78 €

2020-027 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Le fonds de solidarité logement est l'un des dispositifs d'aide financière du département destiné à aider nos concitoyens face à leur problème de logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer pour l'année 2020 au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de :

- 0,60 € par 1 086 habitants = 651.60 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le conseil municipal dresse une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Cette liste sera adressée à la Direction des Services Fiscaux afin de permettre à cette administration de nommer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs qui comprendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

2020-028 : DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LA GESTION DES DECHETS

Un nouveau schéma de collecte et de financement du service public de gestion des déchets a été validé lors du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo.

Afin de favoriser la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, le conseil est appelé à désigner un référent.

M. Patrick LEMENUEL sera le référent pour La Meauffe.

2020-029 : TRAVAUX DE VOIRIE

Suite à la commission voirie qui s'est tenue le 6 juin dernier, des travaux de voirie doivent être réalisés aux lieux-dits : Le Bachelet, La Maison Blanche, Saint-Gerbot, Le Taillis et la Crêterie.

M. Fabrice GOHIER présente les devis pour des travaux de voirie de :

- Entreprise EUROVIA à Périers, pour un montant de 113 682,08 € T.T.C.
- Entreprise COLAS à Saint-Lô, pour un montant de 98 539,32 € T.T.C.
- Entreprise BOUTTE à Condé sur Vire, pour un montant de 108 316,56 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise COLAS, pour un montant de 98 539,32 € T.T.C

Le conseil municipal va solliciter l'aide de l'Etat pour une subvention DETR.

M. le Maire précise qu'une demande de participation financière sera faite auprès de la commune de Villiers-Fossard pour les travaux au lieu-dit « Saint Gerbot ».

2020-030 : TRAVAUX DE DEBERNAGE ET REPROFILAGE DES CHEMINS

M. Fabrice GOHIER présente les devis pour des travaux de débernage et de reprofilage du chemin :

« **La Raoulerie** » de :

- SARL Erick HAMOND à La Meauffe, pour un montant de 1 788 € T.T.C.
- IAP FOSSEY LEBLOND à Saint Georges Montcocq, pour un montant de 1 896 € T.T.C

« **Le Taillis** » de :

- SARL Erick HAMOND à La Meauffe, pour un montant de 624 € T.T.C.
- IAP FOSSEY LEBLOND à Saint Georges Montcocq, pour un montant de 708 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis de la SARL Erick HAMOND pour des travaux de débernage et de reprofilage des chemins « La Raoulerie » et « le Taillis » pour un montant total de 2 412 € T.T.C.

2020-031 : TRAVAUX DE PEINTURE ECOLE MATERNELLE

La commission travaux qui s'est tenue en juin dernier a constaté que des travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'école maternelle devaient être faits.

M. Patrick LEMENUUEL propose les devis suivants :

- RD PEINTURES à Saint-Lô pour un montant de 4 000,33 € T.T.C.
- JEAN MARIE PEINTURES à Saint-Lô pour un montant de 4 175,16 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de RD PEINTURES pour un montant de 4 000,33 € T.T.C.

2020-032 : DEVIS ELECTRICITE

Des travaux de modification de l'éclairage extérieur et la pose d'une prise pour la cuisinière à la cantine doivent être réalisés.

M. Patrick LEMENUUEL propose les devis de :

- LECHEVALLIER & MONTEIL à Saint-Lô pour un montant de 1 454,14 € T.T.C.
- ANT'ELEC à La Meauffe pour un montant de 920,87 € T.T.C.
- MAUVIEL LEGRAND à Saint Clair sur L'Elle pour un montant de 1 930,15 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de ANT'ELEC pour un montant de 920,87 € T.T.C.

2020-033 : VENTE DE L'ANCIEN MOBILIER

M. le Maire informe le conseil municipal du mobilier ancien stocké à la mairie. Celui-ci comprend 24 chaises « BAUMANN » et une table représentant une certaine valeur.

Le conseil municipal est informé d'une proposition d'adhérer à Webenchères avec un droit d'entrée de 225 € H.T. valable pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à Webenchères.

L'ancien mobilier pourra être vendu au prix fixé par le conseil municipal.

REMPLACEMENT PORTAIL CIMETIERE

Le portail du cimetière doit être remplacé, des propositions de devis seront présentées lors du prochain conseil municipal.

2020-034 : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU PARC REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Le conseil municipal est amené à désigner deux délégués au Parc Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Samuel HARDY et M. Gilles TESTARD délégués au Parc des Marais.

INFORMATIONS DIVERSES :

Maintien des paysages bocagers

Comme les années précédentes, la chambre d'agriculture propose la fourniture de jeunes plants d'arbres et d'arbustes.

Formulaire d'inscription disponible à la mairie, à remplir avant le 15 septembre 2020.

Une aide de 1€30 est accordée par plants.

Renseignements à la Chambre d'Agriculture de la Manche au 02 31 70 26 03.

Remplacement camion

M. le Maire informe le conseil municipal de la vétusté du camion mis à la disposition des agents communaux.

Une proposition de devis sera examinée au prochain conseil municipal afin de faire l'acquisition d'un nouveau camion.

ADHESION PRYTECH

M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu la Société PRYTECH (AMO).

Cette société a pour mission d'assister les collectivités pour des travaux de réfection de bourgs en proposant une adhésion pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas valider l'adhésion et propose de réétudier la demande dans un an.

Avis d'audience à victime

Le conseil municipal est informé d'un courrier reçu du tribunal judiciaire de Coutances, invitant M. le Maire à se présenter pour des faits qui se sont déroulés lors du précédent conseil.

Après lecture et explication des faits, le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre les dispositions nécessaires.

Pétition quartier du Vermanoir

M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une pétition des habitants du quartier du Vermanoir reprochant des nuisances sonores provoquées par un riverain.

L'intéressé a été convoqué à la mairie et M. le Maire a mis en oeuvre tous les pouvoirs dont il dispose.

Création d'un site internet

La mairie de La Meauffe aura prochainement son site Internet.

Pour se faire, M. Gilles TESTARD, Conseiller Municipal présente les différentes modalités pour la création du site (Hébergeur, abonnement mensuel).

Lors d'une prochaine réunion, des devis seront proposés pour la mise en place du site Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 H 50.

Le Maire

Pascal LANGLOIS